L3, explications de parcours, que choisir?

Par **BabyJane**, le **16/07/2013** à **08:27**

Bah oui, la L3 c'est un peu comme une jolie boîte de bon chocolats, mais quand on est gourmand ou indécis bah choisir devient presque cruel :(...

Bonjour, tôt tôt l'matin!

Je passe par là, pour tenter de solliciter votre aide si précieuse :). Confrontée à une situation à peu près similaire à celle d'autres étudiants je ne savais pas si j'devais ouvrir un nouveau sujet ou pas :s, en tout cas je m'excuse par avance [smile9]

Donc, pour en revenir à nos moutons, choix choix choix... me concernant c'est un peu plus compliqué, je n'ai pas de projet professionnel concret, je sais à peu près que je préfère POUR LE MOMENT le droit public au droit privé, néanmoins, les matières privées en L3 me semblent plus qu'intéressantes...

Dans ma p'tite fac, on nous propose d'ores et déjà de choisir entre public et privé, pour le S5, cela se présente de la manière suivante:

Unité fonda: - Droit admin des biens, Droit commercial fondamental, Droit des libertés fondamentales, et Droit du travail - relations individuelles. Parmi les 4, il faut choisir un TD

Unité complémentaire:
Public: Droit International Public (avec TD) + Droit de la fonction public (sans TD)

Privé: Régimes matrimoniaux (TD) + Droit des biens (sans TD)

Unité d'enseignements libres: Droit constitutionnel comparé, Droit pénal spécial, Droit processuel, Histoire des institutions, Régime des obligations et Politiques publiques de sécurité

Je n'ai pas encore fait de choix définitif, dans les fonda', j'hésite sans savoir pourquoi entre Liberté fonda en TD ou droit du travail...
Entre public et privé, pour l'unité complémentaire mon coeur balance :/ les régimes matrimoniaux ça m'a vraiment l'air intéressant mais le DIP... c'est juste magique
En ce qui concerne les options, ce qui est certain c'est que je prendrai Droit processuel, ensuite... j'hésite entre Histoire et Droit constitutionnel comparé

Pour le S6, les affaires sont radicalement beaucoup plus tranchées selon le choix effectué

entre public et privé. En effet, dans les fonda on voit apparaître

Unité fonda:
Privé - Succession et libéralités, droit des marchés publics, Droit des sociétés et Droit du travail
ou
Public - Droit admin travaux public et expropriation, droit institutionnel de l'UE, DIP, et Droit du travail

C'est surtout pour le S6 que le privé me paraît intéressant en réalité :/. Changer de "voix" entre le S5 et le S6... je crois que c'est faisable mais ce ne serait pas un peu dangereux, dans la mesure où... ça manquerait cruellement de cohérence? Quand on n'sait pas trop où aller, vers quoi orienter notre choix? Quelles questions faut-il se poser ou encore, à qui faut-il s'adresser?
Les professeurs essaient tous plus ou moins de "vendre" leur matière ce que je comprends totalement mais ce qui ne m'aide absolument pas :/ ... j'vous remercie pour votre aide par avance et...

PS: je suis désolée pour la longueur [smile17]

Bonne journée les juristudiants !

Par **Yn**, le **16/07/2013** à **10:18**

Salut,

La première question est "pourquoi faire ?", la L3 est l'année du choix. Tu as probablement une préférence pour le privé ou le public.

Rien ne presse, mais il faut opter pour un parcours cohérent, c'est-à-dire que tes choix auront une influence sur ton orientation en M1 et surtout en M2.

Il est donc primordial que tu cernes les diverses professions ou domaines dans lesquels tu souhaiterais exercer.

Le droit privé devient très intéressant en L3 car tu commences à attaquer des matières pratiques. Bien que l'organisation de votre plaquette pédagogique soit curieuse, voici les choix que je ferai pour un parcours **droit privé** :

S5 :

- Droit du travail ou droit commercial
- Régimes matrimoniaux et droit des biens (ce sont deux matières fondamentales si tu souhaites t'orienter en droit privé, je m'étonne qu'elles n'aient pas le statut de matières majeures)
- Droit processuel (pas vraiment passionnant mais absolument nécessaire car tu vas étudier la compétence des tribunaux et les règles de procédure)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

S6 :

- Successions (la seconde facette du "droit patrimonial de la famille" avec les régimes matrimoniaux) ; soit tu étudies les deux, soit tu n'en étudies aucune

Le DIPub n'a rien de très magique, c'est un cours ultra-descriptif sur les modes d'élaboration des traités, leurs effets en droit interne, les sanctions en cas de non-respect, etc.

Bref, nous revenons à la question de départ : que souhaites-tu faire ? quels sont les M2 que tu aimerais faire ?

N'hésite pas si tu as des questions.

Par **BabyJane**, le **16/07/2013** à **11:14**

Salut, tout d'abord, merci beacoup de ta réponse :)

Et bien, c'est justement ça la question... je préfère le public de manière générale mais je ne suis pas du tout anti privé ^^

Quant à la question du master... j'ai pensé au master DERA (droit économique et des relations d'affaires), où il est logique de privilégier le parcours privé.
Parallèlement j'ai pensé au master contrats publics et partenariats, qui permet visiblement d'accéder à la profession d'avocat spécialisé dans le droit public ...
Mes contradictions me perdront cette année :/

Comme tu l'as signifié, la L3 est une année déterminante car il faut absolument choisir...
Malgré tout, est-il possible en ayant pris un parcours plutôt public de rebondir sur un master prive et inversement?

Ou encore, si je m'accorde sur le public en unité complémentaire au S5 et que je décide de passer dans le domaine privé sur le S6, je me demandais quelles conséquences cela aurait?

PS: que voulais-tu dire par "matière majeure", cad qu'elles sont sans TD ? car, si on choisit un parcours privé, elles deviennent des matières majeures^^

Encore merci beaucoup !!!

Par **Yn**, le **16/07/2013** à **15:29**

Les matières majeures sont censées être dispensées en CM et en TD. Après, certaines petites universités dispensent des matières seulement en TD quand les effectifs sont réduits.

Si tu veux devenir avocate, tu devras passer le CRFPA (en privé, en public, peu importe). Un M2 permet d'offrir une spécialisation (ex. droit des affaires), il ne prépare pas à l'obtention du CRFPA.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **BabyJane**, le **18/07/2013** à **00:06**

Yes, ok

Je n'veux pas spécialement devenir avocate, c'était juste un des métiers auquel je pensais "comme ça"

Je pense... prendre privé, une amie m'a indiqué qu'avec un parcours public il était difficile de s'orienter sur des master privé par la suite alors que l'inverse est totalement faisable. Bon après faudra que je me renseigne auprès des professeurs histoire de confirmer le dire... ou pas :)

Pourquoi une telle injustice envers ces bons publicistes !!! ^^

merci Yn :)

Par **bulle**, le **18/07/2013** à **08:40**

Bonjour,
Je suis d'accord avec Yn, au stade de la L3 il faut faire un choix entre
Public et Privé.

Par contre, votre amie a totalement tort. Je connais des
personnes ayant fait une L3 public et qui sont parties en
M1 privé et le contraire également. Dans la mesure où en
M1 il n'y a pas de sélection, vous pouvez choisir celui que vouis voulez
mais vous serez sans doute handicapé par le fait que vous avez choisi
les "mauvaises" matières. Selon moi on ne peut pas trop se permettre d 'etre
un peu à la traine en M1 car les notes comptent énormément pour entrer en M2.
Bon courage dans votre choix

Par **BabyJane**, le **22/07/2013** à **16:26**

Merci bulle et Merci Yn
J'ai bien réfléchis, je pense aller en master DERA, et par conséquent choisir le parcours privé

J'ai choisis Droit commercial en TD pour le S5, avec les options droit processuel et histoire des institutions + Droit des biens et Régimes matrimoniaux (TD)

Pour le S6, donc Droit des sociétés en TD ou marché publics j'hésite
Pour le reste, ce seront des CM obligatoires donc tout va bien, et en option, droit judiciaire privé, histoire du droit des biens et philosophie politique ...

J'espère avoir fait le bon choix ... encore merci et à bientôt :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonne vacances !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés